

COURS D'ÉTÉ 2020

Du 8 au 22 juillet 2020 (élèves de 4^e et 5^e secondaire)

REPRISES D'ÉPREUVES CSS

Du 17 et 24 juillet 2020 (épreuves de 4^e et 5^e secondaire)

ÉCOLES DES COURS D'ÉTÉ



École La Camaradière
3400, boulevard Neuvialle
Québec (Québec) G1P 3A8

INFORMATION

Du 17 JUIN au 7 JUILLET 2020
De 8 h 30 à 16 h

Mme Ghyslaine Lantier
☎ 418-686-4040 poste 2208

INFORMATION ET INSCRIPTION

	Pour les élèves de la commission scolaire
En ligne	Jusqu'au 7 juillet, 16h
École des cours d'été	Le 6 et 7 juillet 2020, de 8 h 30 à 16 h
<p> Veuillez porter une attention particulière :</p> <ul style="list-style-type: none">la présence de l'élève est requise pour tous les cours auxquels il s'inscrit;l'inscription de l'élève doit se faire en ligne à l'adresse suivante : <p><u>Formulaire d'inscription au cours de récupération et aux reprises des épreuves</u></p> <ul style="list-style-type: none">Les frais d'inscription doivent être acquittés à l'école des cours d'été à compter du 8 juillet 2020. <p></p>	

À partir du 2 juillet

Secrétariat des cours d'été :
☎ 418 686-4040, poste 6170

Directions des cours d'été :
Langues et univers social Sandra Jacques ☎ 418 686-4040, poste 6171
Mathématiques et sciences Tommy Plourde ☎ 418 686-4040, poste 6172
Adresse courriel des cours d'été : coursete@cscapitale.qc.ca

OBJECTIFS DES COURS D'ÉTÉ

Pour soutenir la persévérance et la réussite scolaires de tous ses élèves¹, le Centre de services scolaire de la Capitale organise des cours intensifs de récupération qui permettent aux élèves en échec ou n'ayant pas de notes inscrites au bulletin dans une discipline de consolider leurs connaissances et de développer suffisamment leurs compétences afin de poursuivre leur cheminement scolaire à une classe supérieure.

QUI PEUT S'INSCRIRE AUX COURS D'ÉTÉ?

Tout élève du Centre de services scolaire de la Capitale¹ peut s'inscrire à un cours de récupération qu'il a déjà suivi pendant l'année scolaire et pour lequel il a obtenu un minimum de 45 % au résultat global à la fin de l'année scolaire.

Prenez note que les cours sont offerts sous réserve d'un nombre minimum d'inscriptions.

EXIGENCES AUX COURS D'ÉTÉ

- L'élève doit être ponctuel et assister à tous ses cours².
- L'élève doit respecter les règlements de l'école (sens civique, autonomie et sens des responsabilités).
- L'élève doit effectuer tous les travaux exigés par l'enseignant et s'impliquer concrètement dans ses apprentissages.
- L'élève doit respecter les consignes de la Santé publique en cours pendant la période des cours d'été.

Le manquement à ces règlements pourra entraîner l'exclusion des cours. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être exigé.

MODALITÉS DE PAIEMENT DE L'INSCRIPTION

Le paiement doit être fait à l'école des cours d'été à compter du 8 juillet 2020.
Le paiement DIRECT (INTERAC) sera privilégié lorsque disponible au moment de l'inscription.



REMBOURSEMENT

Il y a remboursement complet seulement lorsqu'il est impossible d'organiser le cours en raison d'un manque d'inscriptions. Le remboursement se fera par les Services éducatifs dans un délai raisonnable à compter de la mi-août à la demande des parents. Ceux-ci devront présenter le formulaire d'acquiescement de ces frais.

Prenez note que les frais d'inscription des élèves expulsés et des élèves absents ne seront pas remboursés.

TRANSPORT SCOLAIRE

Étant donné la situation de COVID-19 et les limitations importantes au transport scolaire, il est de la responsabilité de l'élève et de sa famille d'assurer le transport.

SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

Les directives de la Santé publique pour le réseau scolaire seront appliquées en tout temps, nous demandons la collaboration des élèves afin de ne pas mettre en danger la santé des élèves et du personnel. L'élève présentant des symptômes associés à la COVID-19, doit rester à la maison et entreprendre des démarches auprès du système de la santé. Les directions d'école appliqueront la procédure dictée par la Santé publique lors de la présence d'un cas suspect de COVID-19 pour tout élève ou personnel concerné. De plus, les communications téléphoniques seront privilégiées avec les parents et ceux-ci ne pourront pas entrer dans l'école à moins d'avoir un rendez-vous avec un membre de l'équipe de direction.

Afin de garantir la sécurité de tous nos élèves, nous demandons aux parents de respecter les règles de sécurité du code de la route et de l'école (stationnement, aires de circulation réservées). Des contrôles seront effectués périodiquement.

OUTIL INFORMATIQUE ET MESURE 30810

Les élèves bénéficiant d'un outil d'aide technologique dans le cadre de la mesure 30810 sont priés de procéder à une entente de prêt de matériel avec leur école secondaire afin de pouvoir utiliser leur outil pendant les cours d'été. De plus, l'utilisation d'un ordinateur portable sera fortement conseillée, advenant le fait qu'une 2^e vague de la COVID-19 ou une modification des consignes de la Santé publique nous obligeait à passer à un mode d'apprentissage en ligne.

¹ Précision sur ce que l'on entend par un élève du Centre de services scolaire de la Capitale : un élève qui a fréquenté une de nos écoles pendant l'année scolaire 2019-2020 et qui présente un bulletin de fin d'année émis par cette école.

² Toute absence devra être justifiée par un mot écrit des parents.

Cours de récupération

Dates	Cours	Évaluation	Coût
Du 8 au 22 juillet De 13 h à 16 h	4 ^e sec. Anglais (compétences 1,2 et 3) 134-404	Évaluation de type continu et Épreuves CS	230 \$
Du 8 au 22 juillet De 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h	4 ^e secondaire et 5 ^e secondaire Français - Lecture 132-410 et 132-510 ET Français - Écriture 132-420 et 132-520	Épreuves CS Lecture (4 ^e et 5 ^e secondaire) : 17 juillet Écriture (4 ^e et 5 ^e secondaire) : 22 juillet	270 \$
Les 9, 13, 15 et 17 juillet De 13 h à 16 h	4 ^e secondaire et 5 ^e secondaire Français-Communication orale 132-430 et 132-530	Évaluation de type continu	125 \$
Du 8 au 22 juillet De 13 h à 16 h	4 ^e sec. Histoire du Québec et du Canada 085-404	Épreuve CS 23 juillet	230 \$
Du 8 au 22 juillet De 8 h à 12 h	4 ^e sec. Mathématique Culture, société et technique 063-414 Technico-sciences 064-426 Sciences naturelles 065-426	Épreuves CS Compétence 1 en CST seulement : 21 juillet Compétence 2 : 24 juillet	230 \$
Du 8 au 22 juillet De 8 h à 12 h	4 ^e sec. Science et technologie Applications tech. et scientifiques 055-410 (Volet théorique) 057-410	Épreuve CS 22 juillet	230 \$
Reprise d'épreuve CS			
17 et 22 juillet	4 ^e secondaire et 5 ^e secondaire Français - Lecture 132-410 et 132-510 ET Français - Écriture 132-420 et 132-520	Épreuves CS Lecture (4 ^e et 5 ^e secondaire) : 17 juillet Écriture (4 ^e et 5 ^e secondaire) : 22 juillet	Gratuit
23 juillet	4 ^e sec. Histoire du Québec et du Canada 085-404	Épreuve CS 23 juillet	Gratuit
21 ou 24 juillet	4 ^e sec. Mathématique Culture, société et technique 063-414 Technico-sciences 064-426 Sciences naturelles 065-426	Épreuve CS Compétence 1 en CST seulement : 21 juillet Compétence 2 : 24 juillet	Gratuit
24 juillet	5 ^e sec. Mathématique (Compétence 2) Culture, société et technique 063-504 Sciences naturelles 065-506	Épreuve CS Compétence 2 : 24 juillet	Gratuit
22 juillet	4 ^e sec. Science et technologie Applications tech. et scientifiques 055-410 (Volet théorique) 057-410	Épreuve CS 22 juillet	Gratuit
22 juillet	5 ^e sec. Anglais (compétences 1,2 et 3) 134-504	Épreuve CS 22 juillet	Gratuit

MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PASSATION DES ÉPREUVES

- Pour s'inscrire aux reprises d'épreuves CS, les élèves devront s'assurer d'un travail préalable³ à la passation de l'examen :
 - ✓ avoir assisté aux cours de récupération dispensés par le Centre de services scolaire de la Capitale du 8 juillet au 22 juillet. (L'élève qui a deux épreuves à reprendre prendra entente avec le responsable des cours d'été.) ;
 - ✓ ou attester par une lettre signée des parents d'un travail préalable de révision (enseignement privé) ;
 - ✓ ou attester d'un travail de révision entre le 13 mars au 30 juin.
- Les inscriptions se feront du 17 juin au 16 juillet par formulaire électronique.
- L'élève est responsable d'apporter, le jour de l'épreuve, tout document permis ou remis ;
- Lors de la passation de l'épreuve, il est obligatoire de présenter au surveillant une carte d'identité avec photo (carte d'étudiant ou d'assurance-maladie) à défaut de se voir refuser le droit de faire l'examen s'il est impossible d'identifier la personne.

[Formulaire d'inscription au cours de récupération et aux reprises des épreuves](#)

³ Depuis l'adoption de cette mesure, le taux de réussite des élèves à ces épreuves a considérablement augmenté.

*Document produit par Les Services éducatifs des jeunes,
Centre de services scolaire de la Capitale
29 juin 2020*